

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**DES DEUX RIVES***Centre Intercommunal  
d'Action Sociale*

Nombre de membres  
en exercice : 22

Nombre de membres  
présents ou représentés : 16

Date de la convocation :  
15 octobre 2025

**EXTRAIT n°45**  
**Registre des Délibérations du**  
**Conseil d'Administration**  
**Séance du 31 octobre 2025**

L'An deux mille vingt cinq,  
le 31 octobre à 09 heures 00 minutes,

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes des Deux Rives dûment convoqué, en session ordinaire, en date du 15 octobre 2025, s'est réuni dans la salle du Conseil sous la Présidence de Monsieur ZANIN Daniel, en l'absence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président, empêché.

**2025-D-5-2-2-45 Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du CIAS du 30 juin 2025****Présents :**

Monsieur BONGIOVANNI Gérard, Madame BOUSSIÉ Anne-Marie, Madame CONTANT Véronique, Monsieur CRISTIN Robert, Madame DUCASSE Marie-Noëlle, Madame DUJAY-BLARET Janine, Madame ESCUDÉ Vanessa, Madame MAERTEN Marie-Bernard, Madame MALOSSE Sylvie, Monsieur MARCHIOL Lido, Monsieur MÉRIEL Guy, Madame VRECH Régine, Monsieur ZANIN Daniel,

**Procurations :**

Monsieur DINIZ-DUPRAT Jean Luc à Madame BOUSSIÉ Anne-Marie, Madame GAILLARD Elisabeth à Madame ESCUDÉ Vanessa, Madame PÈRE Catherine à Monsieur ZANIN Daniel,

**Absents :**

Madame BARDOLS Geneviève, Monsieur BENVENUTO Raymond, Madame CLUCHIER Marie Christine, Madame DUBURC Sylvie, Monsieur DUPUY Jean, Monsieur GROTTO Serge,

Est désignée secrétaire de séance : Madame DUJAY-BLARET Janine

**Objet : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du CIAS du 30 juin 2025**

Service émetteur : CIAS

Rapporteur : Monsieur ZANIN Daniel, Vice-Président du CIAS

Sur la proposition de Monsieur le Vice-Président du CIAS et suite au procès-verbal de la séance du 30 juin 2025 qui fut adressé aux membres du Conseil d'Administration préalablement à la séance du 31 octobre 2025,

Le conseil d'Administration,

Ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ADOpte le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du CIAS du 30 juin 2025 dans toutes ses dispositions.
- AUTORISE Monsieur Jean-Michel BAYLET Président du CIAS ou en son absence Monsieur Daniel ZANIN, Vice-Président, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour,  
mois et an que ci-dessus

Pour extrait conforme,  
Valence d'Agen, le 31 octobre 2025

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président du CIAS

Daniel ZANIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**DES DEUX RIVES**

Centre Intercommunal  
d'Action Sociale

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le 03 NOV. 2025

Affiché sur le panneau des annonces légales le 03 NOV. 2025

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montauban dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Téleréours citoyens » accessible par le site internet [www.telereours.fr](http://www.telereours.fr)